 <p>AGGLO Etaminois Sud-Essonne www.caese.fr</p>	<p>Communauté d'Agglomération de l'Étaminois Sud-Essonne Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire Conseil Communautaire du 27 avril 2026</p> <p><i>Rapporteur : Monsieur Johann MITTELHAUSSER</i></p>	<p>CA-DEL-2026- 46</p>
---	---	-----------------------------------

**Commission de Délégation de Service Public (CDSP)
Election des membres**

L'an deux-mille-vingt-six, le vingt-sept avril, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à la Salle des Fêtes de Pussay, à 19h00, sous la présidence de Monsieur Johann MITTELHAUSSER.

Nombre de conseillers en exercice : 77.

Conseillers présents physiquement : Mesdames et Messieurs Eric MEYER, Johann MITTELHAUSSER, Frédérique SABOURIN-MICHEL, Dominique VAURY, Patricia AMBROSIO-TADI, Denis YANNOU, Nicolas ANDRE, Danielle BENECH, Evelyne THOUEMENT, Johanne LEIGNADIER, Patrice KOPACZ, Marc HERREMAN, Michel MORICHON, Francis TEYCHINE, Jean-Louis CHANDELLIER, Christine BOURREAU, Maxime RONDU, Jérôme DESNOUE, Henri BELLIER, Marjolaine PELÉ, Gilles BAYART, Virginie TARTARIN, Guy ALDEGUER, Morgane BLOT, Rémy THOUVENOT, Géraldine PATARD, Bésart BLAKAJ, Isabelle MYTYCH, Victor HENNEBELLE, Fatimata BÂ, Régis DARRIBERE, Marie-Aline MULARD, Bastien SORET, Patricia BEAUPERE, Assane SARR, Paola LENDORMY, Thomas GAURET, Mostefa GHENAÏM, Séverine PETITPIERRE, Mohamed SAROUNI, Mathieu HILLAIRE, Camille BINET-DEZERT, Giovanni CHAAFA, Annie-Claude MOZZANI, Kevin LE FOLL, Messaoud HAMMOU, Sandra DA MOTA, Georges BONTEMPS, Guy CROSNIER, Guy DESMURS, Sylvie VASSET, Philippe DELAVEAU, Cynthia SAVARIT, Laurence BUREAU, Angéline CIANCI, Alexandre-Stéphane HAAS, Catherine COME, Eric CAVERS, Bernard DIONNET, Michaël MERIGOT, Carole MISSAULT, Fabien BIDAULT, Grégory COURTAS, Sylvie GUILLOT, Huguette DENIS, Fabrice JAOUEN, Danielle PECHIN, Christèle DELOISON, Valérie GALOPIN, Stéphane DEMEULEMEESTER, Jean PERTHUIS (71)

Conseillers ayant donné procuration : Mesdames et Messieurs Mathilde DESAUTY (par procuration à Paola LENDORMY), Ghania IDRI (par procuration à Patricia BEAUPERE), Olivier SIGMAN (par procuration à Gilles BAYART), Aïcha AHRAOUI (par procuration à Messaoud HAMMOU), Laureen FRESSARD (par procuration à Alexandre-Stéphane HAAS), Patrick THUILLIER (par procuration à Guy DESMURS) (6).

Secrétaire de séance : Madame Carole MISSAULT

Le Conseil Communautaire, sur le rapport de Monsieur Johann MITTELHAUSSER,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 1411-5 du CGCT ;

VU le Code de la commande publique ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2024-PREF.DRCL-241 du 23 octobre 2024 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de l'Étaminois Sud-Essonne,

CONSIDÉRANT que conformément aux dispositions de l'article L. 1411-5, la CDSP est composée comme suit :

- Le Président de la CAESE qui en est le Président ou à défaut le Vice-Président, son suppléant,
- cinq membres du Conseil communautaire élus par celui-ci en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste ; étant précisé qu'il doit être procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des titulaires,
- le comptable public, lorsque le Président l'invite, avec voix consultative,
- le représentant du ministre chargé de la concurrence, lorsque le Président l'invite, avec voix consultative ;

CONSIDÉRANT qu'il convient d'élire les membres titulaires et les membres suppléants de la CDSP de la CAESE,

CONSIDÉRANT que l'élection des membres titulaires et suppléants doit intervenir selon un scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste et au scrutin secret, sauf accord unanime contraire ;

CONSIDÉRANT que l'élection des membres titulaires et suppléants doit avoir lieu sur la même liste, sans panachage, ni vote préférentiel, et que les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir ;

CONSIDÉRANT que les listes doivent comporter autant de noms de titulaires que de suppléants ;

CONSIDÉRANT l'approbation de la création, de la composition et des modalités de dépôt des listes fixées par la délibération CA- DEL-2026-11 du 13 avril 2026 ;

CONSIDÉRANT qu'une liste unique de candidats a été déposée ;

PROCÈDE AU VOTE au scrutin secret pour la désignation des membres de la Commission de Délégation de Service Public,

- *Nombre de conseillers présents à l'appel (physiquement ou représentés) : 77*
- *Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 3*
- *Nombre de suffrages déclarés nuls : 0*
- *Nombre de suffrages déclarés blancs : 1*
- *Nombre de suffrages exprimés : 73*
- *Majorité absolue : 37*

DÉCLARE ÉLUS À L'UNANIMITÉ PAR 73 VOIX, les membres suivants :

<i>TITULAIRES</i>	<i>SUPPLEANTS</i>
PERTHUIS Jean	DENIS Huguette
MEYER Eric	DELOISON Christelle
JAOUEN Fabrice	BAYART Gilles
DESMURS Guy	HAAS Alexandre-Stéphane
LE FOLL Kévin	AHRAOUI Aïcha

PREND ACTE qu'il sera pourvu au remplacement d'un membre titulaire de la CDSP par le suppléant suivant immédiatement après le dernier titulaire élu ;

DIT que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles ou



d'un recours gracieux auprès de la CAESE, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Le Tribunal Administratif de Versailles peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Le Président de la Communauté d'Agglomération de l'Étaminois Sud-Essonne est chargé d'exécuter la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits et ont signé les membres présents.


La Secrétaire,

Carole MISSAULT


Le Président,

Johann MITTELHAUSSER

Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission au contrôle de légalité le **05 MAI 2026** et sa publication le **05 MAI 2026**